

accents.

BULLETIN D'INFORMATION DU PARTI EVANGELIQUE 01/2008

UN DOUBLE NON LE 24 FEVRIER 2008

L'Assemblée des délégués extraordinaire recommande le Non pour les deux objets soumis le 24 février 08. Par ailleurs, une table ronde traitant le thème de l'assistance au suicide a démontré que l'offre des soins palliatifs doit être soutenue, voire étendue massivement.

PAR NIKLAUS HARI, CHARGÉ DE COMMUNICATION PEV SUISSE

La première Assemblée des délégués extraordinaire 2008 du PEV a eu lieu le 26 janvier à St-Gall. Les votations du 24 février 2008 ainsi qu'une table ronde traitant le thème de l'assistance au suicide, réunissant plusieurs expert(e)s en la matière, étaient agendées.

Les délégués ont débattu de l'initiative populaire de Franz Weber

« Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques ». La Conseillère nationale Yvonne Gilli (Les Verts) a milité pour un Oui en mettant en avant le nombre de personnes incommodées par le bruit. Walter Donzé, Conseiller national (PEV, BE), s'est prononcé contre l'initiative. Pour lui, cette initiative aboutirait pratiquement à une abolition des forces aériennes suisses dont l'espace d'entraînement



Walter Donzé, Conseiller national.

est déjà fortement réduit à cause de nombreuses routes aériennes. Selon Donzé, il est inévitable que les avions de combat s'entraînent aussi dans des régions touristiques ou zones de détente. Afin de prévenir cette mise hors circulation des forces aériennes, Donzé a recommandé aux délégués le Non. Ils se sont laissés convaincre et ont décidé, avec 123 voix contre 10, de rejeter l'initiative. Lors de son assemblée du 27 octobre 2007, le PEV Suisse avait déjà refusé à une forte majorité la réforme de l'imposition des entreprises II (voir en page 2).

Un deuxième point fort de l'assemblée était la discussion concernant l'assistance au suicide. Se basant sur le programme politique du PEV Suisse, qui demande l'interdiction de l'assistance au suicide, Regula Streckisen, médecin et vice-présidente du PEV, a animé une table ronde traitant ce sujet.

CONSIGNES DE VOTE

L'Assemblée des délégués du PEV recommande le vote suivant pour la votation du 24 février 2008 :

Initiative populaire « Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques » **NON**

Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises II **NON**

EDITO

A votre service !

Quand j'étais écolière, j'ai été frappée par la maxime de Louis XIV : « L'Etat c'est moi ». Qui n'aimerait pas disposer d'un pouvoir absolu ? Je dois avouer que l'idée m'a tentée. Dans la suite du cours d'histoire, mon rêve doux d'absolutisme a pris une fin assez brutale avec un roi guillotiné, une déclaration des droits de l'homme qui s'est noyée dans un bain de sang, des années de terreur et de cruautés. J'aurais pu prendre un exemple plus récent, mais la leçon ne change pas : à long terme, les abus de pouvoir, l'arrogance, le mépris des citoyens ne paient pas. Il ne peut pas y avoir de prospérité, de paix, de stabilité là où il y a un manque d'humilité de la part de ceux et celles qui sont au pouvoir. Ceci est valable autant pour les organes d'une association que pour nos autorités fédérales ou pour les managers des grandes entreprises suisses. Le 'grounding' de Swissair en est un exemple, un deuxième pourrait suivre avec les difficultés que connaît actuellement l'UBS. Ce que je souhaite pour notre pays, notre économie, notre vie de tous les jours, ce n'est pas un arrogant « L'Etat c'est moi » de la part des dirigeants, mais un joyeux « à votre service ! »

Silvia Hyka, Coordinatrice romande PEV Suisse

J.A.B.

8021 Zurich

Veuillez annoncer vos changements d'adresse.

UNE REFORME ANTI-CONSTITUTIONNELLE

Le PEV refuse la réforme de l'imposition des entreprises II. D'un côté, une véritable double imposition des entreprises et des actionnaires est rare, de l'autre la réforme viole la constitution en accordant des privilèges flagrants aux gros actionnaires.

PAR NIKLAUS HARI, CHARGÉ DE COMMUNICATION PEV SUISSE

Le 24 février 2008 le peuple suisse devra se prononcer sur la réforme de l'imposition des entreprises II. Le PEV a soutenu le comité référendaire et lors de leur assemblée du 27 octobre 2007, ses délégués ont décidé à une grande majorité de refuser l'objet soumis en votation.

La réforme proposée contient plusieurs éléments. Certains de ces éléments sont incontestés, comme la baisse de l'imposition grevant la substance financière de l'entreprise ou encore l'allègement fiscal d'entreprises individuelles (indépendants) lors de phases de transition (dissolution ou succession).

Cependant, la principale critique des opposants à la réforme porte sur les modifications proposées à la double imposition des bénéfices.

La double imposition des bénéfices – à qui pose-t-elle problème?

Les bénéfices d'une entreprise sont d'abord soumis à l'imposition de la société. Si l'entreprise verse ensuite une partie de ses bénéfices aux propriétaires, sous forme de dividendes par exemple, ces versements doivent être déclarés en tant que revenu dans la déclaration d'impôt de l'actionnaire. Ils seront ensuite imposés en tant que revenus sur les gains en capital. La réforme propose d'imposer ces gains seulement à hauteur de 60% au lieu de 100% au niveau de l'imposition directe.

L'injustice inhérente à cette double imposition est discutable et les avis divergent à ce sujet. D'aucuns défendent le point de vue que chaque activité économique ne devrait être imposée qu'une seule fois.

D'autres argumentent que l'on ne peut pas parler d'une véritable double imposition, étant donné que l'entreprise et l'individu qui profitent de ces gains sont deux entités distinctes. Par ailleurs, il est difficilement compréhensible que l'employé voit son revenu imposé à 100% tandis que les gains des actionnaires seraient imposés à 60% seulement. D'autant plus que les gains qui résultent de la vente d'actions ne sont pas imposés du tout!

On peut comprendre que certains propriétaires de PME perçoivent notre système fiscal comme une double imposition car ils doivent déclarer leur bénéfice d'abord au niveau de leur entreprise et ensuite au niveau de leur revenu en tant qu'individu. Nul n'est cependant obligé de créer son entreprise sous la forme



Non à une réforme en faveur des gros actionnaires.

d'une personne juridique (SA, Sàrl) et ces types d'entreprises servent aussi à protéger les fortunes privées des entrepreneurs. Si ces derniers subissent alors une certaine injustice au niveau fiscal, ils profitent très certainement d'une responsabilité financière limitée et d'avantages fiscaux lors de la succession de l'entreprise.

L'allègement fiscal viole le principe constitutionnel de l'égalité de traitement

Un autre problème majeur de la réforme réside dans le fait que seules les personnes qui possèdent au minimum 10% d'une entreprise sous forme d'actions profiteront de l'allègement fiscal. Selon Robert Waldburger, professeur st-gallois, cette discrimination des petits actionnaires viole le principe constitutionnel de l'égalité de traitement. Le Tribunal fédéral doit se prononcer prochainement sur cette question.

Un effet indirect de la réforme consiste en l'attrait de récompenser à l'avenir les employés en leur versant plutôt des dividendes qu'un salaire plus élevé. Ceci dans l'objectif de baisser les charges sociales de l'entreprise, ce qui n'est évidemment pas dans l'intérêt de l'Etat.

Finalement, la loi révisée ne répond pas du tout à l'attente de simplifier le système fiscal. Il aurait été préférable et plus simple de baisser de manière modérée l'imposition des bénéfices que de créer, avec cette réforme, de nouvelles injustices contraires à la Constitution suisse. Le PEV a des priorités claires: il soutiendra un allègement fiscal des actionnaires dès que le parlement aura décidé de soulager fiscalement les familles et lorsque le splitting fiscal pour les couples mariés aura été introduit en Suisse.

Groupe parlementaire PDC/PEV/Verts libéraux

Avec seulement trois des cinq conseillers nationaux réélus, le PEV et l'UDF n'ont plus pu former un groupe parlementaire. Les deux conseillers nationaux du PEV, Walter Donzé et Ruedi Aeschbacher, pouvaient soit former un groupe parlementaire avec les Verts libéraux, soit se joindre à un grand groupe parlementaire ou rester indépendants. Malgré des efforts considérables de la part du PEV, les Verts libéraux ont préféré rejoindre un grand groupe parlementaire. Walter Donzé et Ruedi Aeschbacher ont par conséquent également intégré le groupe parlementaire du PDC. Néanmoins, le PEV tient à maintenir son indépendance et garder sa spécificité politique et organisationnelle.

Non à la dépénalisation du cannabis

L'affaiblissement de la protection des jeunes, les risques de santé et le rôle que joue le cannabis comme drogue d'accoutumance poussent le PEV à refuser l'initiative qui demande la dépénalisation de la consommation de cannabis. Le Conseiller national Walter Donzé (PEV, BE) met en garde contre les coûts à la charge de la société. Après un Non très claire du Conseil national, la commission du Conseil des Etats soumettra un contre-projet qui consiste à dépénaliser la consommation de cannabis pour les adultes. Les chances d'aboutir sont néanmoins petites.

Logiciels gratuits

Dans une interpellation Walter Donzé demande une stratégie « open source » pour l'administration fédérale afin de diminuer les coûts récurrents des licences de logiciels.

LE VENT EN POUPE

Un bon score lors des élections fédérales, une première section locale créée début janvier, une équipe motivée pour préparer les élections communales – la section neuchâteloise du Parti Evangélique avance à grands pas.

PAR DANIEL DELISLE,
CO-PRÉSIDENT PEV NEUCHÂTEL

1.23 %: le PEV Neuchâtel a obtenu un score honorable lors des dernières élections fédérales et les personnes impliquées sont très motivées pour les élections communales qui auront lieu le 27 avril 2008.

Une dizaine de candidats se présenteront pour l'élection au Conseil Général de la ville de Neuchâtel, avec Didier Rochat (sortant) en tête de liste. Se présentent également Daniel Delisle et Liliane Grimm, tous deux déjà candidats aux Fédérales en octobre 07. Dans plusieurs autres communes, des candidats du PEV participeront sur des listes villageoises. Raymond Martin, co-président du PEV Neuchâtel et président de la section locale du Val-de-Travers, est en lice à Môtiers. Bernard Müller, sortant, se représente à la Côte-aux-Fées.

Le programme politique du PEV Neuchâtel se base sur les Points essentiels 2006 et la plateforme électorale 2007-2011 du PEV Suisse, tout en prenant en considération les spécificités du canton de Neuchâtel et des différents districts. Il com-

prend quatre volets, tous centrés sur la qualité de vie: Famille et vie communautaire, responsabilité partagée,

identité et respect, qualité de l'environnement.



Didier Rochat rejoint le PEV Neuchâtel

Depuis 8 ans, Didier Rochat a été impliqué dans de nombreuses commissions du Conseil Général et a été membre de la commission financière pour le groupe socialiste. Disposant d'un mastère en administration publique, il a désiré se joindre au PEV Neuchâtel dans le but de défendre encore mieux les valeurs fondamentales qui sont les siennes: respect et responsabilisation des individus, des familles et des entreprises. De plus, il continuera à s'engager résolument pour l'augmentation de la qualité de vie par des mesures actives en matière d'environnement.

DEUX SECTIONS REGIONALES

(rm). Le 8 janvier 2008 a eu lieu l'Assemblée constitutive de la section régionale du Val-de-Travers. Le comité régional se compose de Jacqueline Richard-Lissarre, Fleurier, secrétaire; Jean-Luc Bourdenet, La Côte-aux-Fées, caissier; Bernard Müller, La Côte-aux-Fées, vice-président et de Raymond Martin, Môtiers, président. Lors de cette assemblée constitutive, le PEV a aussi pris position sur différents sujets: il se battra pour le maintien de l'Hôpital du Val-de-Travers. En ce qui concerne le projet de fusion des communes, le PEV Val-de-Travers préfère des fusions en petites grappes, qui auraient l'avantage d'être économiques, les centres de décisions restant proches des habitants. La fusion de 9 communes d'un coup ne permet pas de résoudre les difficultés de notre district.

Section régionale du Littoral

La fondation de la section régionale du Littoral (Neuchâtel et Boudry) aura lieu le 21 février 2008 à Neuchâtel. Plusieurs personnes déjà engagées au niveau cantonal ont consenti de se présenter pour former un comité. Si vous êtes intéressées, veuillez contacter Daniel Delisle (daniel.delisle@pev-ne.ch).

UNE NOUVELLE CONSTITUTION

Après les élections fédérales, c'est au tour de la Constitution cantonale de connaître une cure de jouvence.

MARTIN MASCHKE ET FLORIAN BAIER

Ce ne sont pas moins d'une quarantaine de partis et groupes politiques qui afficheront leurs prises de positions pour la votation du 24 février prochain, notamment quant à la question d'une nouvelle constitution cantonale. Le PEV Genève participe

activement à ces votations, ayant décidé de soutenir le «oui» au projet de refonte de notre constitution, vieille de 150 ans et passablement raccommodée depuis. Conscients des enjeux et des risques qu'une modification pourrait apporter, nous préférons affronter ce défi en y prenant résolument part plutôt qu'en nous laissant inspirer par la crainte

du changement. Le PEV soutient également la suppression de la fumée dans les lieux publics et de nouvelles mesures de sécurité concernant les chiens jugés dangereux.

Tout prochainement, une retraite réunira le comité, durant lequel seront approfondis les axes stratégiques pour l'année 2008. Au-delà des activités opérationnelles, il s'agit de mettre à part un temps pour réfléchir sur nos valeurs, nos objectifs et nos priorités, ceci pour ne pas nous laisser subjuguer par la force du quotidien. Le cœur de notre action doit

rester celui de (re)donner à chacune et chacun l'envie de s'engager et de proclamer les valeurs de l'Evangile. Nous comptons sur vous pour nous soutenir sur ce chemin qui s'ouvre, afin que dans la famille politique que nous formons, les notions de réseau, de soutien, de connaissance et de sagesse ne soient pas que des concepts, mais des réalités vécues chaque jour, y compris dans la vie politique.

Par ailleurs, dès le 28 janvier, les électeurs et électrices genevois auront également le loisir de découvrir les affiches innovatrices du PEV!

TOM GERBER

Interview de Tom Gerber, maître-agriculteur de Reconvilier, par Silvia Hyka, Coordinatrice romande PEV Suisse.

Tom, tu es conseiller communal, membre du conseil du Jura bernois, membre du comité PEV JB – depuis quand t'engages-tu en politique ?

Tom Gerber: Je suis entré au conseil municipal en 2001. Avant cela, j'ai siégé quatre ans à la commission d'urbanisme. Je m'intéresse particulièrement à la politique sociale et bien sûr à la politique agricole.

En quelques mots, pourquoi es-tu devenu agriculteur malgré les difficultés que rencontrent les paysans suisses actuellement ?

L'agriculture est un métier que l'on choisit avec le cœur, surtout quand on a grandi sur une ferme. C'est aussi un métier extrêmement varié qui va de l'élevage bovin à l'arboriculture en passant par la gestion d'entreprise et la mécanique. Je suis particulièrement passionné par le fait de travailler avec de la matière vivante: les animaux, les plantes, la nature, au gré des saisons.

Comment éviter que les agriculteurs deviennent des purs paysagistes? Comment les maintenir intégrés dans l'économie suisse ?

Il est absolument essentiel que l'agriculture suisse soit productrice et qu'elle vive surtout de la vente de ses produits et non seulement des subventions. Il faut ainsi favoriser une agriculture professionnelle à



Tom Gerber, maître-agriculteur, Reconvilier

plein temps et non une agriculture «hobby» à temps partiel. En même temps, les gens qui pensent que des structures toujours plus grandes apporteront la solution au problème se trompent. Ceci est un chemin qui mène à la ruine. Je ne veux cependant pas dire que des adaptations structurelles ne soient pas nécessaires.

Que penses-tu de la politique agricole du PEV, telle que définie dans les Points essentiels de 2006 ?

Je pense que cette politique correspond assez bien aux besoins de l'agriculture avec peut-être une petite crainte: celle de favoriser trop l'a-

griculture «biologique» par rapport à une agriculture professionnelle respectueuse de l'environnement.

Des points forts du programme du PEV ?

Le soutien de l'exploitation familiale à 100% et le refus de l'utilisation

d'OGM, l'ouverture aux importations parallèles, le soutien à la production d'énergie renouvelable et la déclaration de denrées produites avec des standards moins élevés sont autant de points positifs.

Quelle perspective d'avenir pour les agriculteurs suisses ?

L'être humain aura toujours besoin de se nourrir. Ce sont les marchés globalisés qui nous ont fait croire un instant que l'on produisait trop partout. L'évolution de ces derniers mois corrige cette manière de voir. Et il faudra bien se rendre à l'évidence que produire, transformer et consommer localement est non seulement plus écologique mais sera à nouveau aussi de plus en plus rentable à cause de l'augmentation des coûts des carburants.

Un conseil aux jeunes qui souhaitent devenir agriculteur ?

N'ayez pas peur de vous lancer dans ce métier, surtout si vous avez la possibilité de reprendre l'exploitation de vos parents. Ne faites pas d'économies sur la formation et cherchez à acquérir de l'expérience en dehors de «vos quatre murs», si possible aussi à l'étranger.

Tom Gerber en quelques mots :

Etat civil: Marié, père d'un enfant

Loisirs : activités en montagne, chant et musique

Un livre qu'il recommande : L'oublié d'Elie Wiesel

Profession: exploite avec sa femme et ses parents un domaine de 27 hectares (production laitière et l'élevage bovin, engraissement de porcs et accueil social).

MERCI

Bulletin de versement

Nous nous permettons de joindre un bulletin de versement destiné à couvrir les frais d'abonnement (CHF 7.- pour une année). Nous vous remercions d'avance de votre paiement: vous soutenez ainsi l'implantation du PEV en Suisse romande.

AGENDA

24 février 2008

Votations fédérales

5 avril 2008

Assemblée des délégués du PEV Suisse à Neuchâtel

27 avril 2008

Elections communales canton de Neuchâtel

IMPRESSUM

accents: bulletin d'information du Parti Evangélique Suisse (PEV)

5^{ème} année, numéro 1, février 2008

Paraît chaque trimestre. L'abonnement couvre une année et se renouvelle automatiquement s'il n'est pas résilié deux mois avant la date d'expiration. Prix conseillé: CHF 7.-/an.

Editeur:

Parti Evangélique Suisse PEV
CP 3467, 8021 Zürich
Tel. 044 272 71 00, Fax 044 272 14 37
info@evppev.ch / www.evppev.ch

Rédaction, gestion des adresses et des abonnements:

Silvia Hyka, Coordinatrice romande PEV
161, ch. l.-de-Montolieu, 1010 Lausanne
021 653 39 75, silvia.hyka@evppev.ch

5 AVRIL 2008

Assemblée des délégués à Neuchâtel

Vous êtes membre d'une section cantonale ? Inscrivez-vous en tant que délégué et profitez de l'occasion pour participer aux décisions au niveau du PEV Suisse. Inscription sous : www.evppev.ch > Evénements.